



Directives pour la rentrée scolaire 2019-2020

- 1- Les parents peuvent consulter les listes et les horaires des classes qui seront affichés sur le site du Collège la veille de la rentrée. Ces listes sont définitives et ne peuvent subir aucune modification.
- 2- Horaire des classes maternelles :
 - PS et MS : Suite aux demandes des parents, l'horaire (mi-journée) initialement prévu, est rectifié. Le lundi 23 septembre de 7h25 à 12h15 sans les parents. A partir du mardi 24 septembre, horaire ordinaire :
PS : sortie à 14h10 (Passer par la porte n°9 vers les classes pour retirer les enfants).
MS : sortie à 14h20 (Passer par la porte n°9 vers la cour).
 - GS : La rentrée se fera le lundi 23 septembre selon la modalité suivante : les enfants avec les parents 1^{er} groupe (Lettre A à H) de 8h00 à 10h00 ; 2^e groupe (Lettre I à Z) de 10h30 à 12h30. A partir du mardi 24 septembre, horaire ordinaire de 7h25 à 14h25. Les parents doivent retirer leurs enfants par la porte n°12.
- 3- Le mardi 24 septembre, les élèves inscrits au service de transport prennent l'autocar uniquement pour le retour. A partir du mercredi 25 septembre, le service assure l'aller et le retour.
- 4- Les parents des élèves non-inscrits au service de transport peuvent récupérer leurs enfants selon la modalité suivante :
 - EB1 : Porte n°12 à partir de 14h30.
 - EB2-EB3 : Préau n°3, Porte n°3 à partir de 14h30.
 - EB4-EB5 : Porte n°2, Porte n°3 à partir de 14h35.
 - EB6 à EB9, Classe Ressources et EBS : Porte n°2 ou Porte n°3 à partir de 14h40.
Les aînés peuvent rejoindre leurs frères et sœurs en EB1 et GS dans la cour du Petit Collège en passant par le tunnel.
 - S1 à S3 : Porte n°5 à partir de 14h40.

Pas d'accès aux parents ni aux élèves par la porte n°11.
- 5- Le Collège a signé la politique de protection de l'enfant contre l'intimidation. Cette politique sera exposée et développée durant les réunions des parents qui se déroulent en début d'année, de 18h00 à 19h30. Pour cela, les parents, père et mère, doivent obligatoirement assister à ces réunions et apposer leur signature comme signe d'adhésion à la politique de protection de l'enfant contre l'intimidation.
Date des réunions :
 - Vendredi 18 octobre : Cycle PI
 - Vendredi 25 octobre : Cycle Maternel
 - Jeudi 31 octobre : Cycle PII et Classe Ressources
 - Vendredi 15 novembre : Cycle Secondaire
 - Mercredi 20 novembre : Cycle Complémentaire et EBS.En cas d'absence à ces réunions, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) le lendemain au Collège sinon l'élève ne pourra pas entrer en classe.
- 6- Pour des raisons sécuritaires liées à la politique de protection de l'enfant contre l'intimidation, toute personne devra présenter, à la dame d'accueil dès son arrivée au Collège, une pièce d'identité qu'elle récupère à sa sortie et signer sur un registre destiné à cet effet. Cette mesure ne s'applique pas sur les parents qui viennent chez le Père Supérieur ou au service de comptabilité.

**Nous vous remercions d'avance de votre collaboration
et vous souhaitons une excellente année scolaire.**